



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Seul le texte prononcé fait foi

Commission des Nations Unies de
la science et de la technique
au service du développement

11^{ème} session

Déclaration de l'Union interparlementaire

Nations Unies
Genève, 27 mai 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Je vous remercie de me donner l'occasion d'informer la Commission des progrès accomplis par les parlements dans la mise en œuvre des documents finals du Sommet mondial sur la société de l'information. Il n'est pas nécessaire de vous rappeler le rôle central que joue le Parlement dans une démocratie, pas plus que les fonctions exclusives que lui confère la Constitution en matière de représentation, d'adoption des lois et du budget national et de contrôle de l'action du pouvoir exécutif, fonctions qui font de lui un acteur essentiel du développement de la société de l'information.

Cependant, les parlements doivent faire face à un certain nombre de difficultés pour ce qui a trait à la société de l'information. Pour commencer, ils anticipent peu. En général, leur mise en action fait suite à des propositions de l'Exécutif ou à l'émergence d'une question sur la scène publique. Ensuite, dans la plupart des instances législatives, il est difficile d'organiser le travail autour de questions pluridisciplinaires, telles que celles qui ont trait à la société de l'information. Les commissions parlementaires sont en effet souvent le reflet des structures de l'Exécutif ou de la manière dont le budget de l'Etat est organisé. Néanmoins, il est désormais largement admis que les parlements doivent participer de plus près à la réalisation des objectifs multiples et universels définis dans le cadre du SMSI.

Par l'intermédiaire du Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication au Parlement, l'UIP et l'ONU souhaitent associer les parlements aux processus internationaux de suivi du SMSI et les encourager parallèlement à être plus présents au niveau national. Lors d'un forum sur *Le rôle des parlements et des législateurs dans l'édification de la société de l'information*, tenu ce mois-ci à Genève, avec la participation de représentants de 40 parlements, les parlementaires ont évoqué un certain nombre de questions, que je voudrais vous exposer. Ils ont formulé les observations suivantes :

- il faudrait veiller à ce que les politiques publiques de développement de la société de l'information s'accompagnent d'un budget suffisant pour que les objectifs visés puissent être atteints;
- il faudrait trouver un juste milieu entre des évolutions divergentes, comme la libéralisation accrue, qui permet de faire baisser les prix des biens et services en rapport avec les TIC, et le nécessaire renforcement de l'accès à ces outils dans les zones rurales où la demande n'est pas suffisante pour attirer les investissements privés;
- il importe de se doter d'organes de réglementation à la mission clairement définie, jouissant des ressources nécessaires et d'une indépendance suffisante vis-à-vis de l'Exécutif pour pouvoir s'acquitter de cette mission - nombre de pays ont réussi à leur donner cette indépendance en leur faisant obligation de rendre compte de leur action au Parlement;
- il faudrait fixer des limites appropriées au droit de l'Exécutif de recueillir, de conserver et d'utiliser des informations personnelles sur les citoyens - la lutte contre le terrorisme ne doit en effet pas donner le droit aux gouvernements de conserver indéfiniment des données personnelles, ou de les utiliser à des fins autres que celles expressément prévues par la législation, car à vouloir préserver la démocratie du terrorisme, on risque tout simplement de la tuer;
- il faudrait amplifier la coopération internationale pour prévenir et réprimer l'utilisation abusive d'internet, notamment la diffusion d'images pornographiques mettant en scène des enfants et l'escroquerie en ligne. S'il existe généralement des dispositions dans le

droit national pour réprimer ce type de crimes, les problèmes d'extraterritorialité que pose internet ne peuvent être réglés qu'au niveau international;

- il faut bien préciser la place qui revient aux parlements dans les processus de suivi du SMSI, notamment le Forum sur la gouvernance d'Internet qui, faisant appel à des intervenants multiples, est à la fois très stimulant et problématique pour les parlements nationaux.

Ce ne sont là que quelques uns des éléments que les parlements doivent prendre en considération. Par l'intermédiaire du Centre mondial pour les TIC au Parlement, l'UIP continuera à recenser les bonnes pratiques et à favoriser la participation des parlements à la société de l'information, aux plans national et international.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous faire part de nos constatations sur le deuxième grand volet de notre travail, à savoir la manière dont les parlements, en tant qu'institutions de la gouvernance publique, utilisent les TIC, d'une part, à des fins de transparence et d'accessibilité ainsi que pour rendre des comptes au public et, d'autre part, à des fins d'efficacité.

Le *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement* a été publié conjointement par l'UIP et par l'ONU, sous les auspices du Centre mondial pour les TIC au Parlement. Jamais auparavant on n'avait évalué au plan mondial l'utilisation des TIC dans l'ensemble des activités qui incombent aux parlements. Cet ouvrage a été établi sur la base des réponses et observations de 105 assemblées réparties à travers le monde, dans le cadre d'une étude sur l'utilisation des TIC au Parlement. Il s'agit d'un instrument destiné à aider les parlements à évaluer eux-mêmes l'utilisation des TIC dans leur travail quotidien, à tirer des enseignements des différentes pratiques présentées et à déterminer les améliorations nécessaires.

Le *Rapport* conclut qu'il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir l'utilisation des techniques modernes de communication au Parlement. Il y a un écart considérable entre ce que les TIC permettent de faire et ce qui se fait effectivement dans les parlements.

- Environ 10 % des parlements et chambres parlementaires ayant participé à l'étude utilisent les technologies de l'information et de la communication dans une large gamme d'applications clés, telles que la mise au point de systèmes de gestion des documents essentiels, l'utilisation de standards ouverts, la création de sites Web riches présentant des informations consultables sous différentes formes et par différentes voies, et la fourniture d'un accès hors connexion à toute une gamme d'informations relatives à la législation en cours d'élaboration.
- Inversement, 30% des parlements n'ont ni plan stratégique, ni infrastructure appropriée en matière de TIC. Ils ne disposent pas du matériel de base pour les parlementaires et le personnel, n'ont pas de systèmes de gestion des documents, ni de personnel formé chargé des TIC.
- La qualité des systèmes des technologies de l'information et de la communication qui pourraient faire la différence et celle des services correspondants de ces deux catégories de parlements est inégale. Nombre de parlements se sont dotés d'applications en adéquation avec certaines de leurs fonctions les plus importantes. Toutefois, il apparaît qu'ils n'exploitent les capacités de ces applications que dans une infime proportion et ne cherchent pas à les améliorer pour plus d'efficacité, ou pour offrir de nouveaux services.

Monsieur le Président,

Réuni à New York, en février 2008, le Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement a publié un communiqué dans lequel il affirme que l'utilisation des TIC peut contribuer à

améliorer considérablement le rôle des parlements dans chaque pays, et à permettre à la population, dans toute sa diversité, de participer plus activement à la vie publique. Il y appelle les parlements à n'épargner aucun effort pour faire en sorte qu'à l'horizon 2020 le public ait accès en temps voulu à des informations fiables et exhaustives sur toutes les étapes du processus législatif grâce à internet, et ce dans tous les pays. Seule la coopération internationale, à commencer par une coopération accrue entre les parlements eux-mêmes, permettra d'atteindre cet objectif.

Je vous remercie.